



DGJM

Le 12 DEC. 2012
 MITS : 12-00609398
 Page(s) : 02
 Ann : 03
 Arch : H-05

Bn QG EM Def - QRE	
Bn HK Def St - KKE	
IN	
OUT	14 DEC. 2012
Com	RSM
S1	SSM
S2-S3	Srt
S4	SLPPT 08
ASE	UTE 06
Fac Mgt	Mess 4100
Infra	ROLIN
TSS CIS	

Au SLPPT 08 – Bn QG EM Def QRE
 A l'attention du Cdt MAES J-M

Objet : Rapport trimestriel 2012 DGJM

Ref : Instruction détaillée ACWB-GID-WKPR-003 Ed 001

1. Synthèse : SLPPT 08, rapport trimestriel
2. Veuillez trouver en annexe le rapport trimestriel DGJM du trimestre III/2012 ;

Dominique PEETERS
 LtCol BEM
 Chef de Corps

Info :

Correspondant : Jean-Michel SCIEUR
 Adjudant-chef
 Tel : 02/701.12.39 ou 9-2400-1239
 Fax : 02/701.66.99 ou 9-2400-6699
 E-mail: jean-michel.scieur@mil.be



Direction générale Appui juridique et Médiation
 Division Contentieux
 Quartier Reine Elisabeth
 Rue d'Evere, 1
 1140 EVERE
 BELGIQUE



ANNEXE A : RAPPORT TRIMESTRIEL DGJM

Rapport trimestriel de la SLPPT

Période 07/2012 - 09/2012

1. Identification de la SLPPT
 - 1.1. GptQu Nr 8
 - 1.2. Unités appartenant au GptQu : DGJM
2. Rapport trimestriel par unité

Nom de l'unité : DGJM

1. Informations sur les activités de la SLPPT.

1.1 Informations sur les activités de la SLPPT.

Mentionnez ici les actions que la SLPPT a entreprises.

- *Aou 12 : visite du coordinateur en environnement, Mme Vicenzi, afin de contrôler les aircos et les frigos de tout DGJM (voir compte-rendu par mail) AnnB*

1.2 Liste des fonctions/tâches exercées en cumul par les CP de la SLPPT :

- *Conseiller en prévention DGJM : fonction cumul attribuée à RSM depuis le 31/08/2012*

2. Recherches dans le cadre du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail : néant

3. Recherche des risques : néant

4. Examen des accidents, incidents et accidents avec dommages.

4.1. Analyse des fiches d'accidents et des rapports.

	Période concernée	Depuis 01 Jan	An passé
Accidents graves	00	00	-
Autres	00	01	-
Incidents	00	00	-
Accidents avec dommages	00	00	-

4.2. Endroit des accidents.

	Période concernée		Depuis 01 Jan		An passé	
	Nombre	Nombre de jours	Nombre	Nombre de jours	Nombre	Nombre de jours
<i>Sur le lieu de travail</i>	00	00	00	00	-	-
<i>Pendant Man/Ex</i>	00	00	00	00	-	-
<i>Sur le chemin vers le travail/le domicile</i>	00	00	01	00	-	-
<i>Pendant le sport</i>	00	00	00	00	-	-

5. Mesures de prévention prises

5.1. Causes et mesures de prévention.

- Accident survenu sur le chemin du travail avec véhicule privé : aucune action à prendre de la part de la Défense

5.2. Evolution des taux de fréquence et de gravité des accidents.

	Période concernée	Depuis 01 Jan	An passé
Taux de gravité	-	-	-
Taux de fréquence	-	-	-

$$\text{Taux de gravité} = \frac{(\text{nombre de jours chômés} + \text{nombre de jours forfaitaires}) \times 1000}{\text{Nombre total d'heures d'exposition par année}}$$

$$\text{Taux de fréquence} = \frac{\text{nombre d'accidents} \times 1.000.000}{\text{Nombre total d'heures d'exposition par année}}$$

6. Plan Local de Prévention (PLP)

6.1. Options pour la réalisation du PLP.

-

6.2. Réalisations dans le cadre du PLP.

-

7. Commentaires sur les modifications des documents suivants

7.1. L'organigramme.

7.2. Les permis d'exploitation et les conditions d'exploitation imposées.

7.3. Les rapports de la délégation du CCB, chargée de l'examen des causes d'un accident, d'un incident ou d'un empoisonnement grave.

7.4. Les attestations, procès-verbaux et rapports rédigés par des organismes agréés.

7.5. Des suggestions du service anti-incendie compétent.

-

7.6. Nouvelles directives.

-

Scieur Jean-Michel

From: Vicenzi Alessandra
Sent: lundi 3 septembre 2012 15:14
To: Scieur Jean-Michel
Subject: Listing frigo-airco DG JM

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint le listing des frigos/aircos de la DG JM.

Les frigos en rouge sont ceux qui contiennent du R12 (fréon), un gaz à effet de serre puissant et destructeur de la couche d'ozone.

Je vous recommande d'évacuer ces frigos avec la plus grande prudence dès qu'ils ne fonctionnent plus ou que leur présence est jugée superflue, de manière à éviter une émission du gaz réfrigérant dans l'air.

Les frigos en orange sont ceux qui pourraient également contenir du R12 et qui sont donc également à manipuler avec prudence.

Concernant les aircos, le R22 qu'ils contiennent implique qu'ils ne pourront plus être réparés au-delà de 2014, l'usage du R22 devant alors être interdit.

Cordialement,

Local	Installation	Puissance	Gaz	Quantité
4B.0.47	Frigo Zanker	100W	R134a	48g
4B.0.46	Frigo ACEC	100W	R134a	45g
4B.0.69	Frigo	70W	R134a	50g
4B.0.53	Frigo	70W	R600a	30g
4B.0.45	Frigo		R134a	
4B.0.68	Frigo ACEC	100W	R134a	45g
4B.0.02	Frigo Majestic			
4B.0.14	Frigo Beuknecht		R12	
4B.0.80A	Frigo Philips			
4B.0.02B	Frigo	110W	R12	
	Airco Castra	1200W	R407c	550g
4B.3.59	Frigo ACEC	100W	R134a	45g
4B.3.52	Frigo EL		R600a	23g
4B.3.49	Frigo	105W		
4B.3.10	Frigo Elektrolux	65W	NH3	65g
4B.3.07	Airco	1450W	R22	175g
4B.3.08	Mizushi airco			
4BC.3.10	Frigo	150W	R134a	165g
	Frigo encastrés		R134a	
4B.3.17	Frigo Zanker		R600a	
4B.3.117	Frigo Technolux	110W	R134a	95g
4B.3.85	Frigo		R12	60g
4B.3.92	Frigo FRIAC	75W	R134a	34g

Alessandra VICENZI
 Attaché
 Coordinateur en environnement
 Tel. 9-2400-6075
 @ +Env/MTE-UTE Evere

Bataillon quartier général état-major de la Défense
 Quartier Reine Elisabeth
 Rue d'Evere n°1 – bloc 11
 1140 Bruxelles

